



Forum: Trucs en vrac

Topic: Agir en 5 minutes contre HADOPI !

Subject: Re: Agir en 5 minutes contre HADOPI !

Publié par: Schtroumpf-Grognon

Contribution le : 15/05/2009 17:38:00

Citation :

duDandy a écrit:

Non, mais je m'adresse aux pirates (VOLEURS) en herbe... au délinquants du net !!!

CAR CE SONT DES VOLEURS !!!

Alors discutons, puisque ton argumentation semble tellement efficace....

Pour toi, un mec qui a genre téléchargé trois mp3 dans sa vie, c'est un "voleur", "un délinquant du net"... bon à pendre ??

Parle nous un peu de tes énarques... qui font régulièrement la une des journaux pour : détournements de fonds publics et autres affaires de gros sous. Eux, ce ne sont pas des voleurs ?

Les taxes sur les supports (cds, dvds, téléphones mobiles, clés usb...) alors que le droit à la copie privée n'existe plus rellement, puisque tous les supports (jeux, dvds) sont protégés, et que le contournement des protections est interdites ([http://www.01net.com/editorial/358821 ...](http://www.01net.com/editorial/358821...) [es-usb-arrive-en-octobre/](http://www.01net.com/editorial/358821...)), n'est-ce pas du racket de la part de l'Etat ?

Et les politiques qui cumulent les mandats..., qui sont payés par nos impots, avec l'argent public... et ne sont pas présents à l'Assemblée..., eux ce sont quoi ?

Faudrait peut etre regarder un peu plus loin que le bout de son nez, avant d'avancer des betises... et avoir un peu plus de sens critique sur les choses.

Pour moi un délinquant du net, ca va etre un mec qui télécharge à fond. On est bien d'accord. Un mec qui télécharge tout sans jamais rien payer.

Malheureusement, on a tendance à mettre tout le monde dans le meme panier : le pauvre gars qui va télécharger un film ou une musique tous les 36 du mois, et qui va régulièrement s'acheter des dvd, cd...; et ceux qui croient que tout est gratuit...

Je vais te donner un exemple très précis, pour casser ton argumentation.

J'achète régulièrement (enfin plutot de temps en temps) des jeux... Ceux-ci sont tous protégés par des systèmes anti copies de plus en plus chiants et contraignants (limitation de l'activation du jeu, qui doit se faire en ligne obligatoirement).

Ce qui me gonfle, avec ces jeux, c'est que l'on soit obligé d'insérer à chaque fois le ou les cd/dvd du jeu (bien pratique non quand tu as plusieurs cd... pour le meme jeu).

Bref je suis alors obligé de contourner les protections des jeux que j'ai acheté..., pour outrepasser ce besoin d'insérer le cd/dvd du jeu...

Et les mecs qui sont obligés de se servir de cracks, car ils ont dépassé le nombre d'activation (du à

des formatages...) pour activer le jeu qu'ils se sont payés... au prix fort... c'est assez régulier...!

J'ai contourné une protection, je suis donc un pirate !??!!!!??! Et pourtant j'ai payé mon jeu (50 ou 60 euros), que je ne partage bien sur pas sur les reseaux peer to peer.

En France, je suis alors considéré comme un pirate, alors qu'en Belgique, le contournement d'une protection pour copie privée, est légale et permise...

Alors qui a tord, qui a raison ???